



## Communiqué de presse

Luxembourg, le 10 octobre 2019

### Il faudrait accroître l'utilité des comptes économiques européens de l'environnement, estime la Cour des comptes européenne

Il conviendrait de rendre les comptes économiques européens de l'environnement (CEEE) plus utiles pour les responsables politiques, selon un nouveau rapport de la Cour des comptes européenne. Les CEEE constituent une source importante d'informations pour suivre et évaluer les politiques environnementales. Cependant, les auditeurs affirment que plusieurs problèmes empêchent d'exploiter pleinement leur potentiel.

Les CEEE fournissent un cadre statistique qui aide à examiner la corrélation entre l'environnement et l'économie. À titre d'exemple, ils permettent de déterminer les coûts de la protection de l'environnement et qui les supporte. Les CEEE jouent ainsi un rôle important lorsqu'il s'agit d'évaluer des politiques essentielles, telles que le 7<sup>e</sup> programme d'action de l'UE pour l'environnement (7<sup>e</sup> PAE), ainsi que de mesurer les progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs de développement durable.

Les auditeurs ont évalué la manière dont la Commission européenne a mis en place, géré et utilisé les CEEE et si elle a tenu compte des besoins en matière de données lors de leur conception et de leur élaboration. Ils ont aussi examiné les processus d'évaluation de la qualité concernant les données pour les CEEE.

*«Les pressions sur l'environnement vont croissant et il est essentiel que les responsables politiques disposent d'informations actualisées et fiables pour assurer le suivi des progrès accomplis en faveur du développement durable», a déclaré M. João Figueiredo, le Membre de la Cour des comptes européenne responsable du rapport. «Notre audit montre qu'il faut encore améliorer les comptes économiques européens de l'environnement pour maximiser leur impact et permettre la mise en œuvre de mesures efficaces en temps opportun.»*

Les auditeurs ont constaté que la Commission n'a pas réalisé d'inventaire complet des besoins de données pour les CEEE en vue de l'élaboration des politiques environnementales. Tout en

L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages du rapport spécial adopté par la Cour des comptes européenne. Celui-ci est disponible dans son intégralité sur le site [www.eca.europa.eu](http://www.eca.europa.eu).

## ECA Press

12, rue Alcide De Gasperi - L-1615 Luxembourg

E: [press@eca.europa.eu](mailto:press@eca.europa.eu) @EUAuditors [eca.europa.eu](http://eca.europa.eu)

reconnaissant l'existence d'une coopération entre les services de la Commission qui utilisent les comptes, ils estiment que la Commission devrait veiller à garantir la disponibilité de données pertinentes pour étayer les évolutions politiques et le suivi. Alors que le cadre stratégique mis en place pour les CEEE propose plusieurs objectifs, certains d'entre eux ont été repris pendant plus de dix ans et il n'existe aucun plan d'action détaillé comportant des valeurs intermédiaires et des prévisions du budget nécessaire pour les atteindre. C'est pourquoi les auditeurs concluent que le cadre n'est pas encore exhaustif.

Les auditeurs ont aussi recensé des lacunes dans l'établissement des modules relatifs aux CEEE, qui en ont réduit la pertinence pour le processus d'élaboration des politiques. Les propositions visant à rendre les modules obligatoires étaient en grande partie fondées sur la disponibilité des données et sur des réflexions d'ordre administratif dans les États membres, plutôt que sur les besoins en matière de données. De plus, il faut attendre trop longtemps (environ dix ans) avant que l'établissement de ces modules réponde aux besoins de données à court et à moyen termes. Enfin, les auditeurs ont constaté que le potentiel des modules relatifs aux CEEE n'a pas été pleinement exploité pour assurer le suivi des progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs de développement durable en Europe et pour évaluer le 7<sup>e</sup> PAE.

L'actualité des données est un critère important dans le cadre juridique des CEEE, qui dispose que la Commission devrait fournir les données pour les CEEE dans un délai de deux ans. Même si les auditeurs ont observé que le temps nécessaire pour la publication des données a progressivement diminué, il s'avère que les États membres n'envoient pas toujours les données requises en temps voulu. Il est clair que recevoir les données plus rapidement permettrait d'accroître considérablement l'utilité des CEEE. En ce qui concerne la qualité des données, les auditeurs ont constaté que les éventuels problèmes étaient généralement détectés au cours du processus de validation. Toutefois, ils soulignent également que cette phase présentait des faiblesses. En effet, les rapports des États membres ne comportent pas nécessairement suffisamment d'informations pour permettre de bien évaluer la qualité et la comparabilité des données.

Pour accroître l'utilité des CEEE, les auditeurs recommandent notamment à la Commission d'améliorer:

- le cadre stratégique,
- la pertinence des modules,
- l'actualité des données.

### **Remarques à l'intention des journalistes**

En 1994, la Commission européenne a présenté sa première stratégie sur la «comptabilité verte nationale». Depuis lors, elle collabore avec les États membres, les Nations unies et l'OCDE pour analyser l'éventail de données statistiques disponibles pour les comptes économiques européens de l'environnement. La Commission et les États membres établissent les CEEE dans le cadre de la stratégie européenne pour la comptabilité environnementale conformément au système de comptabilité économique environnementale des Nations unies. En tant qu'Office statistique de l'UE, Eurostat est le principal fournisseur de données pour les CEEE.

Le rapport spécial n° 16/2019 intitulé «Les comptes économiques européens de l'environnement pourraient être encore plus utiles aux responsables politiques» est disponible dans 23 langues de l'UE sur le site internet de la Cour ([eca.europa.eu](http://eca.europa.eu)). Il fait suite à d'autres produits publiés par la

Cour des comptes européenne ces dernières années sur ce sujet, notamment une [étude concernant l'établissement de rapports sur la durabilité dans l'UE](#) publiée en juin 2019. Au cours des prochaines semaines, la Cour publiera également un rapport spécial sur l'inventaire des gaz à effet de serre de l'UE.

La Cour des comptes européenne présente ses rapports spéciaux au Parlement européen et au Conseil de l'UE, ainsi qu'à d'autres parties intéressées telles que les parlements nationaux, les acteurs de l'industrie et des représentants de la société civile. La grande majorité des recommandations formulées dans nos rapports sont mises en œuvre.

**Contact presse pour ce rapport**

Vincent Bourgeois – E: [vincent.bourgeois@eca.europa.eu](mailto:vincent.bourgeois@eca.europa.eu)

T: (+352) 4398 47502 / M: (+352) 691 551 502